



Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu tenue le 12 juillet 2023, à 19 h 30 sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, Maire. Cette séance ouverte au public s'est tenue à la Mairie de la Municipalité, située au 1111, rue du Parc. Elle est diffusée en direct sur Facebook et est disponible sur la chaîne YouTube de la Municipalité dans les 48 heures suivant sa levée.

Présences :

M. Alain Chapdelaine	Maire	Présent
M. Steeve Coll	Conseiller district # 1	Présent
M. Martin Évangéliste	Conseiller district # 2	Présent
M. Martin Larivière	Conseiller district # 3	Présent
M. René Courtemanche	Conseiller district # 4	Présent
M. Denis Dugas	Conseiller district # 5	Présent
M. Guy Nadon	Conseiller district # 6	Présent

Autres présences :

Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général et greffier-trésorier;

Francis Dubreuil, directeur des opérations et greffier-trésorier adjoint.

1. OUVERTURE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le greffier-trésorier constate que le quorum est atteint et le président déclare l'assemblée ouverte.

2023-07-263 1.2 MOMENT DE RÉFLEXION

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil observent un bref moment de recueillement.

2023-07-264 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'adopter l'ordre en retirant le point 3.2.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION

3. RESSOURCES HUMAINES

2023-07-265 3.1 EMBAUCHE – POSTE DE TECHNICIENNE COMPTABLE

CONSIDÉRANT QUE le poste de technicienne comptable est actuellement vacant et que la direction générale a dûment affiché le poste;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Madame Catherine Corriveau s'est démarquée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'embaucher Madame Catherine Corriveau au poste de technicienne comptable selon l'entente convenue entre les parties et d'autoriser le directeur général ou son adjoint ainsi que le maire ou le maire suppléant à signer le le contrat de travail.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-07-266 3.2 MODIFICATION CONTRAT DE TRAVAIL-EMPLOYÉ 13-1007 – RETIRÉ

4. COMMUNICATION

5. FINANCES

2023-07-267 5.1 AUTORISATION DE PAIEMENT CASERNE DU 859 RUE PRINCIPALE - DÉCOMPTE # 6

CONSIDÉRANT QUE le rapport favorable du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Larivière et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'autoriser le paiement du décompte 6 à Drumco.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. BIENS ET SERVICES

2023-07-268 6.1 OCTROI DE CONTRAT – EXCAVATION D'UN ÉMISSAIRE PLUVIAL

CONSIDÉRANT QUE un émissaire pluvial de la rue Saint-Pierre doit être remplacé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'octroyer le contrat de maximum de 20 000 \$ incluant les taxes à AC Excavation inc. Le contrat est financé à même les surplus non-affectés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

2023-07-269 7.1 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 440-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 331-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et le projet de règlement a été dûment déposé le 4 juillet par Monsieur Denis Dugas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'adopter le règlement 440-2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-07-270 7.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU ET LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SOREL-TRACY POUR L'UTILISATION DES ESPACES COMMUNS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal et le centre de services scolaire Sorel-Tracy souhaitent s'entendre sur de nouvelles modalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général ou adjoint à signer l'entente 2023-2026 pour l'utilisation des espaces communs avec le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-07-271 7.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU ET LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SOREL-TRACY POUR LES CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE en vertu de directives gouvernementales il est possible pour les municipalités d'utiliser gratuitement les locaux d'un centre de service scolaire pour la tenue d'un camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général ou adjoint à signer l'entente 2023 pour les camps de jour municipaux avec le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-07-272 7.4 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE DROIT DE PASSAGE TEMPORAIRE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU ET MICHEL LEROUX ET MADAME CARINE MOREL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devra faire des travaux à l'émissaire pluvial situé dans la servitude du 735, rue Saint-Pierre et qu'en raison de la nature des travaux, il faut avoir un droit de passage avec les propriétaires du lot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'autoriser le directeur général ou adjoint à préparer les modalités de l'entente;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général ou adjoint à signer l'entente à intervenir avec Monsieur Michel Leroux et Madame Carine Morel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

2023-07-273 12.1 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du public sont invités à poser leurs questions au conseil.

2023-07-274 12.2 PÉRIODE D'INTERVENTION DES ÉLUS

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil sont invités à tour de rôle à s'exprimer sur un sujet d'intérêt public relatif à la Municipalité.

2023-07-275 12.3 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

De lever la séance à 19 h 50.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Alain Chapdelaine
Maire

Jean-Virgile Tassé-Themens
Directeur général et greffier-
trésorier

En vertu du 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, ALAIN CHAPDELAINE, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

Alain Chapdelaine
Maire


